



Compte-rendu n°3

CODIR

Lundi 8 juillet 2024 – 10h00 – 12h00 – Salle Emile ERCKMANN

Conformément à la date fixée lors de la précédente réunion CODIR n°2 en date du 27 mai 2024, les membres se réunissent ce jour, lundi 8 juillet 2024, à 10h00, salle Emile ERCKMANN de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian, selon l'ordre du jour suivant ;

- 1) Lecture du compte-rendu du CODIR n°2 du 27 mai 2024
- 2) Création d'une messagerie (mail) CODIR
- 3) Projet d'établissement
- 4) Question(s) étique(s)
- 5) Boîte aux lettres CODIR & nouvelle numérotation des appartements
- 6) Divers

Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI, Résidant & Monsieur Emilien ROESS, Directeur, ouvrent la séance par des salutations et remerciements d'usage.

Puis, l'ouverture et le travail de l'ordre du jour, ainsi constitué :

Point 1 : Lecture du compte-rendu n°2

Monsieur le Directeur Emilien ROESS procède à la lecture du compte-rendu n°2.

Aucune modification n'est apportée.

Ce dernier est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

(voir annexe 1 : Compte-rendu CODIR n°2)

Point 2 : Création d'une messagerie (mail) propre au CODIR

L'ordre du jour appelle en point 2, la création d'une adresse mail, spécifique au CODIR, facilitant ainsi les modes de communication.

Elle prendrait la forme institutionnelle de la Résidence : CODIR.ERCKMANN.CHATRIAN@GMAIL.COM
Seul le Délégué des délégués y aurait accès.

Cette adresse mail serait ainsi communiquée sur l'ensemble des supports de communication de la Résidence : livret d'accueil, site internet ...

La proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

C'est Madame Marine CASSEZ qui s'occupe de créer la messagerie avant de la présenter à Monsieur BATTESTINI.

Point 3 : Projet d'Etablissement

Monsieur le Directeur Emilien ROESS, procède au 3^e point à l'ordre du jour, à savoir : le Projet d'Etablissement.

Après une présentation réglementaire et une définition du document institutionnel, tout comme les enjeux d'un tel outil de management, Monsieur ROESS précise le calendrier d'élaboration du Projet d'Etablissement et surtout, demande la collaboration pleine et entière des membres du CODIR.

(voir annexe 2 : Fiche de présentation : le projet d'établissement)

Point 4 : Question(s) étique(s)

Monsieur Emilien ROESS, Directeur, demande à l'assemblée s'il y a des questions étique à aborder.

Aucun membre ne manifeste d'intention.

Point 5 : Boîte aux lettres CODIR

Monsieur Emilien ROESS, Directeur, s'adresse à Monsieur le Délégué des délégués pour savoir s'il y a du courrier à la boîte aux lettres CODIR dont il faudrait faire lecture.

Monsieur Pierre BATTESTINI informe qu'il n'y a pas de courrier.

Monsieur le Directeur reprenant la parole profite du lien vocabularistique pour faire le lien avec la présentation de la nouvelle numérotation des appartements et ainsi de l'agencement des boîtes aux lettres de chaque Résidant.

L'ensemble des membres présents approuvent la nouvelle organisation.

(voir annexe 3 : Plan nouvelle numérotation des appartements et boîtes aux lettres)

Point 6 : Divers

Monsieur ROESS, appelle le point n°6 de l'ordre du jour, à savoir les points divers.

Monsieur Marc BRYOIS, Résidant, demande à Monsieur le Directeur de bien vouloir agir concernant le tri sélectif.

En effet, Monsieur BRYOIS alerte de l'état catastrophique des locaux poubelles, où malheureusement aucun respect des consignes de tris n'est respecté.

Ainsi, en réponse et après consultation de l'ensemble des membres présents, Monsieur ROESS propose une permanence des ouvertures des locaux poubelles réalisée par la Concierge, afin de procéder à une pédagogie individualisée envers l'ensemble des Résidants et ainsi pouvoir surveiller les locaux poubelles.

N'ayant plus d'autres points divers, Monsieur le Délégué des délégués, Pierre BATTESTINI & Monsieur le Directeur, Emilien ROESS, lèvent la séance CODIR n°3 à 12h00.

Emilien ROESS,

Pierre BATTESTINI

Directeur.

Délégué des délégués.